Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications

Autorité de Régulation des Postes et Télécommunication

RÉSEAU FRANCOPHONE DE LA RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

# FRATEL: 9ème Réunion Annuelle

## Conakry, 10-11 Novembre 2011

Ecole Supérieure Multinationale
des Télécommunications

# Table ronde 3 : Les transformations de la régulation : de l'ex-ante à l'ex-post, vers la co-régulation ?

**Mohamadou A. SAIBOU**

**Directeur Général ESMT**

mohamadou.saibou@esmt.sn

# AGENDA

- ESMT
- REGULATION EX ANTE ET EX POST
- NOUVEAU ROLE DU REGULATEUR

# Présentation de l'ESMT

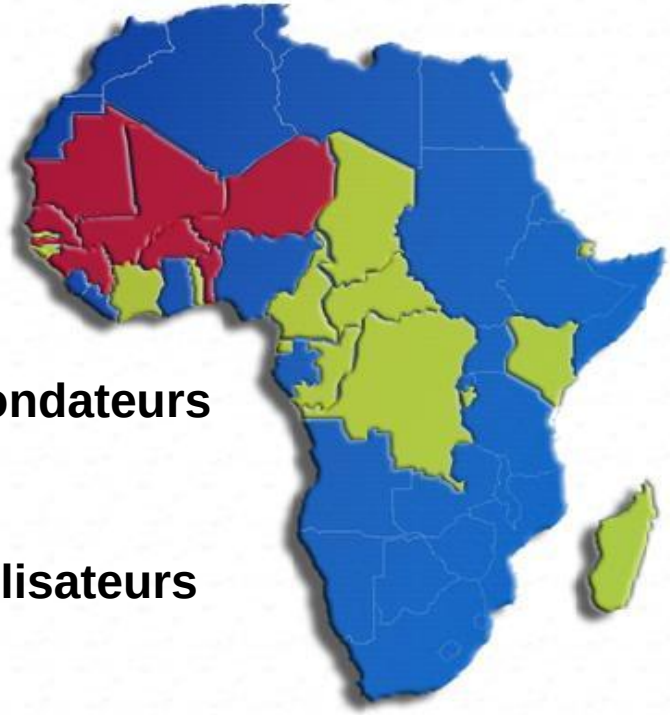

- 7 Pays Membres Fondateurs
- Plus de 15 Pays Utilisateurs

## CENTRE D'EXCELLENCE

# Présentation de l'ESMT

L'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications :

- Le 1er Centre d'Excellence de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) en Afrique Francophone;
- Centre d'Excellence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA);
- Membre du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

# ESMT

- **1400 étudiants: Dakar (Sénégal), Cotonou (Bénin), Lomé (Togo), Yaoundé (Cameroun), Conakry (Guinée), Libreville (Gabon), Niamey (Niger)**

- 37 employés permanents dont 17 enseignants

- **Un important viviers de vacataires venant des opérateurs télécoms, des autorités de régulation, des équipementiers, des universités et centres de formation…**

Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications

# ESMT

- Formations & Certifications
- Renforcement des capacités
- Expertise Conseil
- Recherche

# Présentation de l'ESMT

## Missions Activités

### Formation Initiale

- CPI (Prépa 2 ans)
- Techniciens (2 ans)
- Licence Pro(3 ans)
- Ingénieur (4 ans)
- Ingénieur (5 ans)
- Master (5 ans)
- Mastère spécialsée

### Recherche et Expertise

- Régulation économique
- QoS
- Réseaux et services
- Applications mobiles
- Recherche appliquée

### Formation Continue

- Séminaires
- Conférences
- Ateliers régionaux
- Certifications

# CERTIFICATIONS

- Certification CISCO
- Certification VSAT- GVF
- Certification Fibre Optique
- Certification (GSM, FH, FO/SDH)
- Certification NSOFT : SVA, applications internet, contrôle trafic inter opérateurs et international

# Projets de recherche

Cadre: Cycles de conférences IEEE
Travaux de recherche et Publications
WCNC, GLOBECOM, WICOM, ICAST, etc…

Espace UEMOA (Pour les 8 pays membres)
Projet de recherche sur la
Compatibilité Electromagnétique (CEM)

Création d'un laboratoire recherche
sur les applications mobiles dans le cadre du
« 2009 IBM Faculty Award »

Cadre: Alcatel-Lucent Mobile Friends project
Projet de recherche sur les applications
communautaires des mobiles

Cadre: ESMT & France Télécom (Orange Labs)
ICT solutions for emerging countries
Création d'un module de reconnaissance vocale en Wolof

Euro-Africa Cooperation Forum on ICT Research
Projets de Recherche dans le cadre du FP7 de l'Union Européenne

# PARTENARIATS

ECOLES/UNIVERSITES

Partenaires

OPERATEURS

AUTORITES DE REGULATION

# AGENDA

- ESMT
- REGULATION EX ANTE ET EX POST
- NOUVEAU ROLE DU REGULATEUR

# Régulation Ex ante

- Cette régulation, comme son nom l'indique, est une forme de prophylaxie, c'est-à-dire qu'elle est chargée essentiellement de promouvoir une transition d'une situation de monopole historique vers une situation de concurrence effective et de prévenir les entorses à la concurrence. Elle est dite sectorielle parce qu'elle n'est pas généraliste et qu'elle vise un secteur économique particulier.

- Quand elle soumet de façon spécifique l'opérateur dominant à des contraintes particulières qui ne s'appliqueront pas à ses concurrents, elle est qualifiée d'asymétrique.

# Régulation Ex ante

La régulation sectorielle procède en général en deux étapes :

- D'abord par une analyse des marchés considérés comme pertinents pour tenter d'identifier les opérateurs puissants, ceux qui détiennent un véritable pouvoir de marché ;

- Pour ensuite négocier ou imposer des remèdes, qui peuvent être plus ou moins contraignants, visant à corriger les défaillances du marché. Ces remèdes pourront alors prendre la forme d'obligations (de transparence, d'accès, de non-discrimination...), d'une régulation par les structures de marché ou d'une régulation par les prix.

# Régulation Ex post

La régulation ex post ou de droit commun:

A la différence de la première, son action est le plus souvent initiée par des plaintes ou des enquêtes. Elle vise à faire appliquer le droit commun de la concurrence à l'ensemble des secteurs économiques en condamnant les pratiques faussant la concurrence comme par exemple les ententes ou les abus de position dominante.

Si la régulation *ex ante* peut être provisoire, le temps de faire émerger une concurrence raisonnable dans un secteur, la régulation *ex post* est pérenne et s'appuie sur le pouvoir du juge.

# Régulation Ex post

Le contrôle ponctuel et *a posteriori* des comportements des acteurs est apparu insuffisant dans le secteur des télécommunications pour plusieurs raisons:

- Historique : il est apparu indispensable d'accompagner le passage d'une organisation monopolistique à une organisation concurrentielle par l'élaboration de normes spécifiques et *a priori* pour structurer le secteur -telle la fixation des conditions d'interconnexion entre réseaux- et par une surveillance rapprochée et permanente des évolutions concrètes du secteur;

- Technique: spécifique au secteur des télécommunications : pour que les citoyens puissent communiquer entre eux, l'interopérabilité doit être garantie par des normes techniques qui ne relèvent pas à proprement parler du droit de la concurrence. En outre, la rapidité des évolutions technologiques dans le domaine des télécommunications exige à la fois une expertise et une réactivité que seul un régulateur sectoriel semblait en mesure d'offrir. Cette régulation « time to market » est assurément plus efficace dans un domaine technologiquement et donc économiquement si mouvant

source: www.senat.fr

# AGENDA

- ESMT
- REGULATION EX ANTE ET EX POST
- NOUVEAU ROLE DU REGULATEUR

# Deux périodes différentes

## La première période = la restructuration des télécommunications

- Privatisation de l'opérateur historique
- Concurrence et ouverture du marché
- Déclin des revenus de la téléphonie fixe
- Succès considérable des opérateurs mobiles avec des prépayés abordables
- Démocratisation de l'Internet

## La seconde période = la convergence

- Passer des télécommunications aux TIC
- Migration vers le NGN et les réseaux "tout-IP"
- Convergence des réseaux fixes, mobiles et Internet
- Développement des services à haut débit
- La voix , n'est qu'un service de TIC parmi d'autres (tout est octets)

# Repenser le rôle du régulateur

## Les priorités des régulateurs dans la dernière décennie :

- Vendre des licences au prix le plus élevé
- Vendre des licences spécifiques par technologie
- Attirer des investisseurs pour les mobiles
- Protéger l'opérateur historique sur les revenus du fixe, en particulier de l'international
- Résoudre les problèmes d'interconnexion

## Les priorités de la nouvelle décennie

- Consolider les progrès réalisés dans la téléphonie mobile
- Promouvoir des licences unifiées pour tirer profit des nouvelles technologies convergentes
- Encourager les fournisseurs de service créant des contenus locaux
- Promouvoir l'accès et le service universel.

# Comment veulent t-ils que le régulateur soit ?

Consommateurs

Industrie et Gouvernement

# Recommandations

- Simplifier les procédures autant que possible, en particulier lorsqu'il n'y a pas de défaillance grave du marché par rapport aux objectifs de la politique sectorielle;
- Développer une vision globale sur les nouvelles perspectives pour avoir les bonnes orientations stratégiques;
- Être davantage un animateur et moins un gendarme pour le secteur;
- Animer une approche participative avec toutes les parties prenantes
- du secteur et impliquer les fournisseurs de service, les associations de consommateurs et la société civile;
- En coordination avec le Ministère, impliquer les universités locales dans les travaux d'investigation et d'études locales sur les TIC

# Un nouvel objectif pour le régulateur: Développer un modèle économique global

- Avoir une meilleure connaissance des marchés et des besoins de la population et des institutions ;
- Disposer d'un véritable système d'information national sur les TIC, avec les indicateurs fondamentaux de l'UIT;
- Mieux comprendre les relations entre les facteurs intervenant dans la chaîne de valeur des services des TIC et construire de nouveaux modèles économiques à partir de ces connaissances;
- Utiliser ces modèles économiques pour simuler l'impact des obligations réglementaires et des tarifs sur la demande des nouveaux services.

# Merci pour votre attention


Contact:

Tél: +221 33 869 03 00

Fax: +221 33 824 68 90

mohamadou.saibou@esmt.sn www.esmt.sn